

D-2024-475

**Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités
Service Nièvre Travaux et Matériels**

ARRÊTÉ
portant modification de l'arrêté D-2024-267 du 4 avril 2024
fixant le barème 2024 de Nièvre Travaux et Matériels

NOUS, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.3211-1 et L.3211-2,

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'arrêté D-2024-267, fixant le barème 2024 de Nièvre Travaux et Matériels,

CONSIDÉRANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels pour la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés,

CONSIDÉRANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels auprès de tiers et de communes pour des prestations mécaniques,

CONSIDÉRANT que Nièvre Travaux Matériels intervient également auprès de tiers et de communes pour des travaux de voirie ou des fournitures de matériaux de chaussées issues de la Centrale de CORBIGNY,

CONSIDÉRANT la nécessité de diversifier les fournitures proposées par la Centrale de CORBIGNY afin de développer l'offre avec une grave émulsion de structure,

SUR RAPPORT du Directeur Général des Services,

ARRETE :

L'arrêté n°D-2024-267 du 4 avril 2024 est modifié comme suit :

Article 1 : Ajout d'un tarif supplémentaire au barème (annexe)

Un tarif relatif aux travaux et plus particulièrement aux fournitures de la Centrale est ajouté au barème 3 – communes et tiers.

En effet, dans le but de diversifier les produits fabriqués à la Centrale de CORBIGNY et répondre à des besoins spécifiques d'entreprises de travaux publics, il convient de proposer une grave émulsion dite de « structure » et d'établir un nouveau tarif HT pour ce produit.

Ce nouveau produit sera référencé comme suit :

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3404 bis	Grave émulsion structurante	t	52,00

Aucun rabais ne peut être appliqué à ce produit, y compris pour des volumes de commande supérieures à 20 tonnes.

Article 2 : Prise d'effet

L'ajout de ce nouveau tarif prend effet à compter de la signature du présent arrêté par le Président du Conseil départemental pour l'année 2024, et ce, jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté abrogeant l'arrêté D-2024-267.

Article 3 : Voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Dijon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Article 3 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nevers, le 28 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental

Fabien BAZIN

Publié le 28/06/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre



ANNEXE

NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS

BARÈME 2024

Tarif 2024 **(applicable jusqu'à la mise en place des tarifs 2025)**

SOMMAIRE

Présentation	Page 3
Barème n° 1 - Facturation des interventions lors des accidents	Page 4
Barème n° 2 - Prestations mécaniques – Maintenance dépannage atelier	Page 5 – 6
Barème n° 3 - Communes et tiers	Page 7 – 10
• Mise à disposition de véhicules et de matériels	Page 7
• Travaux	Page 8 - 9
○ Travaux sur devis	Page 8
○ Fournitures de la centrale	Page 9
○ Peinture	Page 9
○ Glissières de sécurité	Page 9
• Magasin	Page 10
○ Vente de fournitures	Page 10

Présentation

Nièvre Travaux et Matériels a intégré depuis le 01/01/2021 le budget général de la collectivité, entraînant la disparition du barème général qui était soumis à l'assemblée délibérante tous les ans pour approbation.

Toutefois Nièvre Travaux et Matériels continue à intervenir :

- avec les Centres d'entretien Routier par la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés (barème n°1).

- pour des tiers et communes pour des prestations mécaniques (barème n°2).

- avec les communes et des tiers pour des travaux de voirie ou des fournitures de chaussées issues de la centrale de CORBIGNY (barème n°3).

Barème n° 1 - facturation des interventions lors des accidents

Réf. Tarif	Prestation		Montant HT
1001	Frais de dossier		75 € /affaire
1002	Main d'œuvre		35,91 € / h
1003	Majoration heures supplémentaires	Nuit (17h00-22h00), samedi, dimanche et jours fériés	100,00 %
1004		Autres tranches (7h00-7h30 et 12h00-13h30 les jours travaillés)	26,00 %
1005	Matériels	Véhicule léger	5,00 € /h
1006		Véhicule utilitaire	7,50 € /h
1007		Fourgon	18,00 € /h
1008		Camion	22,00 € /h
1009		Tracteur	26,00 € /h
1010	Autres prestations	Panneaux de signalisation	Se référer à la liste de prix annexée au marché de fournitures
1011		Matériaux absorbants	Prix de fournitures TTC + retraitement
1012		Autres (réparation glissières, parapets, etc.)	Coût de travaux (entreprise ou NTM) TVA en supplément

Heure = durée de l'intervention + délai de route (moyens humains et matériels)

Actualisation du barème :

- main d'œuvre : coût horaire calculé par le pôle Ressources/DRH
- matériels : les prix indiqués sont des prix planchers

Barème n° 2 - Prestations mécaniques - Maintenance dépannage atelier

Réf. Tarif	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
A*HMO	Main d'œuvre technicien atelier	forfait	50,00 €	
Pièces détachées ou consommables d'atelier ==> prix d'achat Nièvre Travaux et Matériels + 15 %				
Refacturation de prestations mécaniques externalisées ==> prix facturé à Nièvre Travaux et Matériels + 3%				
B*VFDEP20	3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
C*VFDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,32 €	
D*PLDEP20	Forfait dépannage de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
E*PLDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	1,60 €	
F*VFREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) -Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
G*VFREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
H*PLREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) -Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	265,00 €	
I*PLREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	3,40 €	
J*OUTDIAG	Forfait passage outils de diagnostic (horsintervention et pièces)	forfait	26,50 €	
K*VCSITE	Forfait visite de contrôle véhicule sur site / véhicule (minimum 3 véhicules surle même site)	forfait	66,25 €	Hors interventions et pièces
L*VFVID	Forfait vidange moteur - Véhicule léger etpetit véhicule utilitaire (fourgonnette) avec filtre à huile	forfait	53,00 €	Plus prix des consommables
M*FOVID	Forfait vidange moteur - Fourgon et châssis benne jusqu'à 3 T 5 de PTAC (avec1 filtre)	forfait	79,50 €	Plus prix des consommables
N*PLVID	Forfait vidange moteur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	106,00 €	Plus prix des consommables
O*FILTRE	Plus value remplacement filtre supplémentaire / par filtre	forfait	13,25 €	Par filtre hors prix des pièces
P*REPNEU	Forfait réparation crevaison - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	13,25 €	Par roue
Q*RPPNEU	Forfait remplacement pneumatique -Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	17,50 €	Par pneu
R*VFPREVT	Forfait préparation visite technique véhicule léger - Véhicule jusqu'à 3 T 5 dePTAC	forfait	132,50 €	Hors interventions et pièces
S*PLPREVT	Forfait préparation visite technique camion - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	212,00 €	Hors interventions et pièces
T*NIVEAUX	Forfait niveaux des liquides de frein, refroidissement, huile, lave glace, etc...	forfait	39,75 €	Main d'œuvre et consommables
U*VLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Véhiculeléger	forfait	13,25 €	

	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
V*FONETINT	Forfait nettoyage intérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
W*PLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Poids lourdsupérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	53,00 €	
X*VLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Véhiculeléger	forfait	13,25 €	
Y*FONETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitairejusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
Z*PLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Poids lourdsupérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	79,50 €	
ZA*CLEVMTAT	Forfait contrôle d'appareil et engins delevage et manutention sur site avec lest / matériel	forfait	106,00 €	Hors interventions et pièces
ZB*LOCLEST	Forfait location lest pour contrôle de levage / manutention / par jour	forfait	106,00 €	Hors livraison et manutention
ZC*TRAINAV	Forfait contrôle train roulant	forfait	79,50 €	
ZD*BANC DE FREINAGE	Forfait passage banc de freinage	forfait	26,50 €	
ZE*VFCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avecgaz) < 3 T 5	forfait	53,00 €	
ZE*ENCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avecgaz) engins – camions >3 T 5	forfait	106,00 €	

Les autres interventions seront facturées au temps passé et sur devis

Barème n° 3 - Communes et tiers

Mise à disposition de véhicules et de matériels

Mise à disposition temporaire de véhicule

Réf. Tarif	Engins/véhicules/matériels	Unité	Montant HT
3001	Véhicule léger	Terme fixe	15,00 €
3001-1		Terme variable	0,22 €
3002	Fourgonnette	Terme fixe	19,00 €
3002-1		Terme variable	0,22 €
3003	Fourgon	Terme fixe	39,00 €
3003-1		Terme variable	0,24 €
3004	Camion de 6 T	Terme fixe	15,00 €
3004-1		Terme variable	0,58 €
3005	Camion de 12 T	Terme fixe	19,00 €
3005-1		Terme variable	0,58 €
3006	Camion de 19 T	Terme fixe	19,00 €
3006-1		Terme variable	0,58 €
3007	Camion de 26 T	Terme fixe	22,00 €
3007-1		Terme variable	0,58 €
3008	Camion de 32 T	Terme fixe	25,00 €
3008-1		Terme variable	0,58 €
3009	Gravillonneur	h	10,00 €
3010	Porte engin	j	135,00 €
3011	Chargeuse	h	68,00 €
3012	Tractopelle	h	68,00 €
3013	Tracteur et balayeuse	h	48,00 €
3014	Pelle à pneus	h	70,00 €
3015	Pelle à chenille	h	56,00 €
3016	Cabane de chantier	j	15,00 €
3017	Compacteur	h	62,00 €
3018	Répandeuse	h	91,00 €
3019	Finisseur	j	499,00 €
3020	Autres matériels		sur devis
3021	Conducteur	h	35,91 €

Mise à disposition permanente de véhicule

Réf. Tarif	Véhicule thermique	Unité	Montant HT
3110	Véhicule léger	Terme fixe	7,19 €
3110-1		Terme variable	0,10 €
Réf. Tarif	Véhicule électrique	Unité	Montant HT
3111	Véhicule léger	Terme fixe	18,57 €
3111-1		Terme variable	0,05 €

Travaux

Travaux sur devis

Réf. Tarif	Prestation	Unité	Montant HT
3101	Fossés	Curage avec décharge à moins de 4km	2,04 €
3102		Curage avec décharge entre 4 et 8 km	3,01 €
3201	Dérasements	avec décharge à moins de 4km	1,51 €
3202		avec décharge entre 4 et 8 km	1,94 €
3301	Enduits Ces prix rémunèrent l'exécution de l'enduit superficiel avec la fourniture d'émulsion et de gravillon, le répandage et le compactage	Monocouche 4/6	2,44 €
3302		Monocouche 6/10	2,90 €
3303		Bicouche 6/10 - 2/4 Bicouche 6/10 - 4/6	3,81 €
3304		Bicouche 10/14 - 4/6	3,94 €
3305		Monocouche double gravillonnage 6/10 - 2/4	3,27 €
3306		Monocouche double gravillonnage 10/14 - 4/6	3,34 €
3307		Bicouche pré-gravillonné 10/14 - 6/10 - 4/6	5,34 €
3308		Monocouche pré-gravillonné 6/10 - 2/4	3,34 €
3309		Monocouche pré-gravillonné 10/14 - 4/6	3,45 €
3310		Enduit sur route à grande circulation avec mise en œuvre de moyens supplémentaires pour sécurité du chantier (alternats, signalisation renforcée, etc ...)	
3850	Travaux spécifiques autres		sur devis
3813	Transfert matériel	forfait	427,00 €
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis	h	35,91 €

Fournitures de la Centrale

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3402	Enrobé à froid*	t	112,00 €
3403	Grave dense à froid *	t	75,00 €
3404	Grave émulsion *	t	61,00 €
3404 bis	Grave émulsion structurante	t	52,00
3405	Emulsion 65 %	t	580,00 €
3406	Emulcol	t	760,00 €
3407	Emulprène	t	760,00 €
3408	Passage à la vapeur	f	1 800,00 €

* application possible d'un rabais de 5 % sur des volumes de commande supérieurs à 20 T

Peinture

Réf. Tarif	Désignation	largeur	Unité	Montant HT
3501	Peinture classique	12 cm	m	0,81 €
3502	Peinture classique	15 cm	m	0,99 €
3852	Pour tous autres travaux (travaux spéciaux, passage piéton ... etc			sur devis
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h	35,91 €

Glissières de sécurité

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3850	Glissières		Sur devis
3514	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h 35,91 €

Magasin

Nièvre Travaux et Matériels vous remercie de votre fidélité et vous propose un service MAGASIN adapté à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes fournitures
(y compris l'absorbant routier (NFP 98-190), sur commande)

A votre service

Magasin Nevers
☎ 03.86.71.93.11

Magasin Corbigny
☎ 03.86.20.26.82

Vente de fournitures

Les frais de gestion appliqués aux activités commerciales diverses (vente de sel, matériaux, pièces...) sont les suivants :

Dans le cadre d'un marché existant :

tarif **fournisseur** + 5 %

Hors marché existant :

tarif **fournisseur** + 15 %